

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 18 FEVRIER 2016

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès verbal de la séance du 20 janvier 2016**
3. **Personnel : Point sur la procédure de recrutement d'un Adjoint Technique Territorial en charge de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux.**
4. **Personnel : Accueil d'un stagiaire en charge des procédures de marchés publics.**
5. **Foncier : Régularisation de la vente Delmas Immo/Ville de Montaud, parcelle ZB0429.**
6. **Foncier : Autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle ZC0089.**
7. **Fracture numérique : Restitution Réunion Publique relative au numérique sur Montaud et point sur la concertation.**
8. **Fracture numérique : Accueil de la Fibre Optique pour les bâtiments communaux.**
9. **Ecole : Point sur l'Organisation des Temps Périscolaires (OTS).**
10. **Ecole : Point sur les procédures PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité) et l'acquisition de mallettes PPMS**
11. **Culture : Total Festum demande de subvention.**

Sous la présidence de Monsieur Joël RAYMOND,

Etaient présents : Mmes Catherine MAVEL, Céline ANGELVIN, Geneviève CALADOU, Isabelle RATHUILLE-MARTINEZ, Mickaëlle DEURVEILHER, Corinne BOULAND et Emilie GROS.
Mrs Christian LOUCHE, Serge MALAVIEILLE, George de MONTLAUR, Pierre PHILIPON.
Absents excusés : Mme Catherine GUILLERMET et Mrs Patrick BARBE et Stéphane FABRI.
Procurations : Mme Catherine GUILLERMET à M Joël RAYMOND, M Patrick BARBE à Mme Céline ANGELVIN et M Stéphane FABRI à Mme Isabelle RAHTUILLE-MARTINEZ.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 20 janvier 2016.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Personnel : Point sur la procédure de recrutement d'un Adjoint Technique Territorial en charge de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux.

Monsieur Patrick Barbe, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines, rappelle que Monsieur Jean-François Sayen ayant fait valoir ses droits à la retraite, il convient de procéder au recrutement d'un adjoint technique territorial. Un jury de recrutement aura lieu les Vendredi 19 et Mercredi 24 février, où 5 candidats sont attendus.

4. Personnel : Accueil d'un stagiaire en charge des procédures de marchés publics.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un stagiaire en Master de droit Public rejoindra la collectivité en Mai 2016. Cette personne viendra se former sur les différents contrats publics (marchés publics, modalités de gestion des marchés publics, etc.) et étudier la remise à jour les différents documents administratifs produits par la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 10 Juillet 2014 encadre la gratification des étudiants stagiaires des collectivités. Ainsi, il est proposé au Conseil de fixer cette gratification à 15% du plafond de la Sécurité sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité.

5. Foncier : Régularisation de la vente Delmas Immo/Ville de Montaud, parcelle ZB0429.

Madame Catherine Mavel, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme rappelle qu'une délibération avait été prise en Conseil Municipal du 14 Novembre 2013 permettant cette transaction foncière. Il convient désormais de permettre à Monsieur Joël Raymond la signature des actes concourant à régularisation de ces échanges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6. Foncier : Autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle ZC0089.

Il est proposé au Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Catherine MAVEL, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 460 m², cadastrée ZC0089, sise à Montaud, 8 rue des Chênes afin de favoriser la réalisation du projet urbain communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7. Fracture numérique : Restitution Réunion Publique relative au numérique sur Montaud et point sur la concertation.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants à la réunion publique qui a eu lieu le 10 février en salle Pierre Combettes. Il a été question de l'arrivée de la fibre optique sur les bâtiments communaux et du projet d'installation d'une antenne-relai.

Les habitants ont la possibilité de donner leurs avis au sujet du projet d'antenne de téléphonie mobile au travers d'une consultation organisée en Mairie du 11 au 22 février.

8. Fracture numérique : Accueil de la Fibre Optique pour les bâtiments communaux.

Les équipements publics devraient être équipés par la fibre optique d'ici septembre 2016. Pour ce qui est de la desserte des habitations des particuliers, l'échéance dépend de la réactivité de la société Orange.

9. Ecole : Point sur l'Organisation des Temps Périscolaires (OTS).

Madame Céline Angelvin, Conseillère déléguée aux affaires scolaires rappelle que conformément à la loi, les Temps d'Activités Périscolaires (TAPs) ont été mis en place sur la commune de Montaud depuis la rentrée de septembre 2014. Il est rappelé au conseil que l'organisation des TAPs a fait l'objet d'une concertation dans le cadre du conseil d'école du 28/01/2016.

La Commune s'efforce, malgré le coût élevé de cette réforme et dans un contexte d'austérité financière lié à la baisse des dotations de l'Etat ainsi qu'à l'augmentation du coût des prestations, de maintenir une bonne qualité de service. Ainsi, les enfants peuvent bénéficier d'activités culturelles et sportives variées, en adéquation avec les matières inscrites au programme scolaire.

Aussi, afin de poursuivre le travail engagé dans le domaine des TAPs, Il est proposé au conseil :

De poursuivre l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires sous sa forme actuelle, à savoir une heure et demi deux fois par semaine, le mardi et le vendredi de 15h30 à 17h ;

De revaloriser le tarif d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaire à hauteur de 20€ par enfant et par trimestre ;

De revaloriser la participation du transport vers le centre de loisirs de Teyran à hauteur de 30€ par enfant et par trimestre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve à la majorité moins trois abstentions.

10. Ecole : Point sur les procédures PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité) et l'acquisition de mallettes PPMS

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de mettre en œuvre le Plan de Prévention et de Mise en Sécurité de l'école publique Charles Perrault. Ce plan, créé par la circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002, a été révisé par la circulaire interministérielle n° 2015-205 du 25 novembre 2015, qui en redéfinit les objectifs et les modalités.

Enfin, l'élaboration du PPMS s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté, de la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours.

Il convient de remettre à jour les données de ce plan afin de parer aux risques majeurs entrant dans le champ des mesures de sécurité dans les écoles.

Le document est en cours d'élaboration en lien avec Monsieur Amin, directeur de l'école Charles Perrault. Le renouvellement du matériel disponible dans le cadre de la prévention des risques rend

nécessaire l'acquisition de trois mallettes PPMS contenant l'ensemble du matériel nécessaire au bon déroulement des opérations de mise en sécurité des enfants.

11. Culture : Total Festum - demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune de Montaud d'accueillir des manifestations culturelles et de développer sensibiliser le public à l'héritage occitan. La 11^e édition de TOTAL FESTUM qui aura lieu en juin 2016 s'ouvre désormais sur le territoire de la grande Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. Un appel à projet a été initié sur l'ensemble des départements de la région afin de soutenir les projets développés autour des feux de la saint Jean et de la sensibilisation du public aux cultures régionales.

La Commune de Montaud a souhaité répondre à cette initiative et saisir l'opportunité de bénéficier d'une enveloppe ouverte au titre de la stratégie régionale pour les langues et cultures régionales. Ainsi, la Commune sollicite une subvention de 3 000 €, couvrant 50% au plus des dépenses engagées pour l'accueil et l'organisation des manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité.

La séance est levée à 22h15